



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 15 MARS 2017

### Numéro

DEL 2017.03.15/040

Le **mercredi 15 mars 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

### Thème : FINANCES 6

**Objet :** VERSEMENT DE LA  
SUBVENTION MUNICIPALE  
AU CCAS - ANNÉE 2017.

### Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, BREUIL Marc.

### Convocation

Date : 27/02/2017

Affichage : 27/02/2017

### Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à Gérard FROMM ;  
BRUNET Pascale donne pouvoir à Jacques JALADE ;  
MUHLACH Catherine donne pouvoir à Catherine VALDENNAIRE ;  
PICAT RE Alessandro donne pouvoir à Émilie ARMAND ;  
DAZIN Florian donne pouvoir à Romain GRYZKA

### Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de  
suffrages  
exprimés :

28

### Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, BRUNET Pascale, PEYTHIEU Éric,  
MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND  
Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Manuel ROMAIN

Rapporteur : Catherine GUIGLI

Vu la délibération du conseil municipal de Briançon N°198 en date du 7 décembre 2016 ;

Considérant que, par délibération N°198 en date du 7 décembre 2016, comme chaque année dans l'attente du vote du budget primitif et pour permettre la couverture des charges du premier trimestre, notamment celles relatives à la rémunération des agents, le conseil municipal a décidé d'accorder au CCAS une avance sur subvention d'un montant de 115 475,00 € correspondant à 25% de la subvention attribuée en 2016 (461 900,00 €) ;

Considérant que, par délibération N°188 en date du 4 novembre 2015, le conseil municipal a décidé d'adopter la règle d'une évolution rationalisée de la subvention d'équilibre attribuée au CCAS selon laquelle le montant de la subvention ferait désormais l'objet d'un ajustement annuel unique dès le vote du budget primitif, l'actualisation de ce montant étant réalisée dans la limite de la variation des charges de personnel à effectif constant (glissement vieillesse-technicité ou effet de carrière lié aux avancements) qui constituent le premier poste de dépenses du budget du CCAS de Briançon (environ 80%) ;

Considérant que, en raison de la variété des politiques de solidarité conduites sur le territoire de Briançon, il apparaît opportun de ne pas diminuer la subvention d'équilibre versée au CCAS ; que, par conséquent, il convient d'arrêter le montant de la subvention d'équilibre 2017 à la somme de 461 900 € ;

Aussi, afin d'assurer les charges de fonctionnement du centre communal d'action sociale de Briançon, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accorder au CCAS de Briançon une subvention de 461 900,00 € pour 2017 ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Briançon en section de fonctionnement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Gérard FROMM et Madame Catherine GUIGLI, quittent la salle où se déroule la séance déclarative du Conseil Municipal et ne prennent pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **21 MARS 2017**

TRANSMIS LE **22 MARS 2017**

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM

